

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 06/12/22

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE  
N° 2022 / 236**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 22

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 29 novembre 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Guy ROY, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Michel DROUVILLE, Nabil HAMAM, Jean-François FICHOT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAÏLICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

*Nomenclature @ACTES : Fonction publique territoriale*

**PERSONNEL MUNICIPAL**

**PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021**

- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique rendant obligatoire l'élaboration, chaque année, d'un rapport social unique alimenté par une base de données sociales ;
- Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la Base de données sociales et au Rapport social unique dans la fonction publique
- Vu l'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Rapport Social Unique pour l'année 2021 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre